



Vallon-Neuves

Administration communale

Rte de la Vannaz 19
1565 Vallon

Contacts

Tél. 026 667 20 27
E-mail secrétariat : commune@vallon.ch
E-mail bourse : caisse@vallon.ch

Heures d'ouverture

Lundi 16 h 00 – 18 h 00
Mercredi 08 h 00 – 11 h 00
Jeudi 16 h 00 – 18 h 00

Bulletin N° 01 – janvier 2024

Participation aux frais de déplacements des étudiant(e)s et apprenti(e)s

Nous vous rappelons que la participation communale aux frais de déplacements des étudiant(e)s et apprenti(e)s, s'élève pour l'année scolaire 2023-2024, à **Fr. 250.-**.

Cette participation est accordée, à bien plaisir, aux jeunes qui remplissent les conditions suivantes :

- être domicilié(e) légalement dans la commune
- être un jeune en formation **jusqu'à l'âge de 23 ans révolus** durant l'année scolaire ou d'apprentissage 2023-2024
- formuler sa demande **par écrit** au Conseil communal **jusqu'au 29 février 2024**
- joindre à son courrier une copie du contrat d'apprentissage, ou une attestation de l'établissement d'étude

Le Conseil communal se réserve le droit de ne pas accorder cette subvention pour de justes motifs. Les bénéficiaires seront avertis personnellement. A cet effet, merci d'indiquer un numéro de téléphone portable ou une adresse e-mail, régulièrement consultée, sur votre demande.

Les participations communales seront remises aux bénéficiaires en espèces. Aussi les requérants, ou un représentant légal, devront se rendre au bureau communal, après réception de la confirmation de subventionnement, durant les heures d'ouverture des guichets, soit :

Lundi entre 16 h 00 et 18 h 00
Mercredi entre 08 h 00 et 11 h 00
Jeudi entre 16 h 00 et 18 h 00



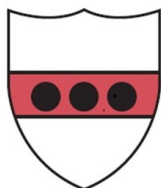
Election complémentaire au Conseil communal

Une seule liste ayant été déposée dans les délais fixés,

Monsieur Vincent Contesse

a été proclamé élu Conseiller communal, conformément à l'art. 97 al. 1 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques.

Dès lors, l'élection prévue le 3 mars 2024 est annulée.



Merci

Après plusieurs mois d'activité en tant que Secrétaire communale ad-intérim, Madame Floriane Bourdilloud termine son mandat fin janvier.

Par ces quelques mots, nous souhaitons remercier Floriane pour son dévouement, son sourire et sa disponibilité durant la congé maternité de Madame Carine Celato et lui souhaitons tous nos meilleurs vœux pour la suite.



Un grand « MERCI » pour le travail accompli.



Site internet communal

Vous habitez la commune de Vallon ? Vous avez une petite entreprise, et aimeriez être visible sur le site de la commune ?

Alors n'hésitez pas, adressez votre demande à **commune@vallon.ch** avec toutes les informations relatives à votre entreprise.

The screenshot shows the website header with the logo of the Commune de Vallon. The navigation menu includes: Accueil, La commune, Services, Vie locale, and Contact. A search bar is located on the right. A dropdown menu is open under 'Entreprises', listing: Culture, Loisirs et Sports; Entreprises; Transports publics; and Location Salles. On the right side, there is a section for 'Culture, Loisirs et Sports' with sub-items: Manifestations, Sociétés locales, and Sociétés sportives. Contact information is provided: Coordonnées (026 667 20 27, E-Mail), Horaire (lundi 16-18h, mercredi 8-11h, jeudi 16-18h), and Retrouvons-nous (Rte de la Vannaz 19, 1565 Vallon).

Test annuel des sirènes

Chaque année, le premier mercredi du mois de février, il est effectué un test des sirènes de l'alarme générale qui sert à vérifier leur bon fonctionnement. La population est préalablement informée par des spots diffusés à la radio et à la télévision ainsi que par des communiqués de presse.

Le signal d'alarme générale, un son oscillant continu qui dure une minute, est diffusé à 13h30 dans toute la Suisse. Les sirènes peuvent être testées jusqu'à 14h00.

Nous vous informons donc que, cette année, ce test aura lieu le **mercredi 7 février 2024**.



Pro Senectute Fribourg — Aide pour la déclaration d'impôt

Service de déclaration d'impôts

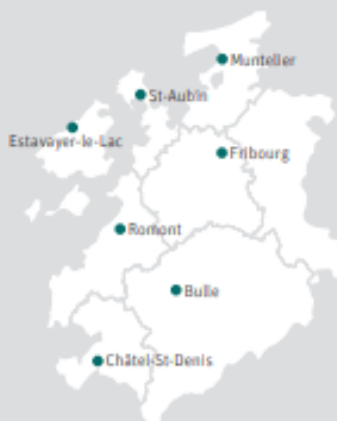
Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous!

Pour que remplir sa déclaration d'impôts ne soit plus une corvée !

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts avec une bénévole expérimentée **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**, dans un de nos locaux (voir carte ci-dessous) ou à votre domicile.

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Une déclaration d'impôts coûte 65.- lorsque remplie dans un de nos locaux et 85.- si remplie à votre domicile (durée max. 1 heure). Un supplément de 20.- est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire.



Renseignements et rendez-vous

dès le 15 janvier 2024
uniquement par téléphone
au 026 347 12 92

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi
8 h 30 - 11 h 30
13 h 30 - 16 h 30

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
www.fr.prosenectute.ch

Information sur la qualité de l'eau de la commune 2023

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau provient de l'association régional ABV. Elle garantit dans la mesure du possible, par sa production, l'approvisionnement de ces membres et au besoin par des connexions de secours avec les réseaux de Morat (IB-Murten) et du Groupement régional adduction eau Crête Châtillon (GRAC).

Traitement

L'association régionale à ses propres installations de traitement. L'eau est distribuée sans traitement supplémentaire.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte deux séries de prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

Bactériologie

Un échantillon, ce printemps, a présenté un excès de germes aérobies mésophiles. Ceci est généralement dû à un renouvellement insuffisant de l'eau dans la conduite amenant au point de prélèvement. Une série de prélèvements de contrôle ont été effectués dans le quartier concerné. Ceux-ci ont montré que les valeurs limites n'étaient pas dépassées. Tous les autres prélèvements et paramètres contrôlés, n'ont montré aucun dépassement des valeurs maximales autorisées.

Paramètres physico-chimiques

Aucun dépassement des valeurs maximales pour les paramètres physico-chimiques analysés n'est à signaler.

Dureté totale : 15°f, soit une eau douce

Température moyenne	16 °C
Calcium	49 mg/l
Magnésium	6 mg/l
Sodium	na mg/l

pH	na mg/l
Chlorures	na mg/l
Nitrates	5 mg/l
Sulfates	na mg/l

*na : non analysé

Remarques : ces valeurs sont une moyenne sur les prélèvements effectués en 2023.

Informations utiles

L'information sur la qualité de l'eau de l'association régionale est disponible sur son site internet www.a-b-v.ch

En cas de questions supplémentaires, l'administration communale se tient à votre disposition.

En cas de problèmes, fuites ou accidents, vous pouvez vous adresser à l'administration communale



Ordures ménagères – Plan de ramassage des déchets 2024



Plan de ramassage des déchets 2024 Vallon

Vallon
Administration communale
Rte de la Yannaz 19
1565 Vallon

Téléfon: 026 667 20 27
E-Mail: commune@vallon.ch
Website: www.vallon.ch

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lu 1.	Neuve l'an						1.					
Mé 2.	St-Berchtold						2.			1.		
Je 3.							3.			2.		
Ve 4.							4.			3.		
Sa 5.							5.			4.		
Di 6.							6.			5.		
Lu 7.							7.			6.		
Mé 8.							8.			7.		
Je 9.							9.			8.		
Sa 10.							10.			9.		
Di 11.							11.			10.		
Lu 12.							12.			11.		
Mé 13.							13.			12.		
Je 14.							14.			13.		
Ve 15.							15.			14.		
Sa 16.							16.			15.		
Di 17.							17.			16.		
Lu 18.							18.			17.		
Mé 19.							19.			18.		
Je 20.							20.			19.		
Ve 21.							21.			20.		
Sa 22.							22.			21.		
Di 23.							23.			22.		
Lu 24.							24.			23.		
Mé 25.							25.			24.		
Je 26.							26.			25.		
Ve 27.							27.			26.		
Sa 28.							28.			27.		
Di 29.							29.			28.		
Lu 30.							30.			29.		
Mé 31.							31.			30.		
Je												
Ve												
Sa												
Di												
Lu												
Mé												

Légende
 Ordures ménagères
 Date de ramplacement

Service de conteneur
 Nettoyage de vos contenants sur place : Nos véhicules de collecte disposent d'un système intégré de rinçage des conteneurs. La collecte et le rinçage (avec de l'eau chaude jusqu'à 70°) s'effectuent en un seul passage, pour des conteneurs d'un volume maximal de 1100 litres. Avec notre système d'identification des conteneurs intégré (avec puce électronique), nous vous offrons dans tous les cas une transparence totale dans la gestion des services. Plus d'information: [Brochure](#) ou bien sur notre site [web](#).

Haldimann SA Morat
www.haldimann.ch

Centre d'élimination de Löwenberg (EZL)

www.haldimann.ch

Installation de compostage Seeland

www.kompostseeland.ch

Téléfon 026 411 95 00
 Fax 026 411 95 01
info@haldimann.ch
www.haldimann.ch

Haldimann AG
 Grande Ferme 8
 Case postale 242
 3280 Morat

Recensement des chiens sur le territoire communal & propreté

Les propriétaires de chiens sont priés de transmettre à l'administration communale, toute acquisition, cession, décès, mutation d'ici au 29.02.2024 par le biais d'un e-mail (commune@vallon.ch) ou lors de leur prochain passage au bureau communal.

Pour rappel, celui ou celle qui acquiert un chien doit s'annoncer également à la banque de données nationales AMICUS. Par ailleurs, chaque chien doit être identifiable au moyen d'un transpondeur (puce électronique) :

- ⇒ au plus tard trois mois après la naissance;
- ⇒ dans tous les cas avant d'être cédé à un tiers par le détenteur;
- ⇒ **lors de l'importation en Suisse**, un rendez-vous chez un vétérinaire suisse pour un contrôle et les vaccins, est obligatoire.



Toute modification doit être annoncée dans les 15 jours par le détenteur à AMICUS.

Nous rappelons également que **chaque propriétaire doit veiller à ce que leur animal ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.**

Des sachets vous permettant de ramasser les excréments de vos chiens sont distribués **gratuitement** à l'administration communale et des poubelles ont été installées à différents endroits sur la Commune.

Recensement agricole annuel

Aux agriculteurs et détenteurs d'animaux : Le recensement agricole annuel aura lieu du **2 février au 27 février 2024**, sous la houlette de Grangeneuve. Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims et cerfs rouges détenus en enclos, lamas, alpagas, volaille et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels, sont tenus de mettre à jour leurs données.

L'objectif de ce recensement est, entre autres, de recenser tous les animaux qui doivent être assurés contre le risque des épizooties auprès de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente, Sanima et de lutter plus efficacement contre les maladies animales. Les autorités compétentes doivent avoir une vision globale et savoir quels animaux sont gardés dans quel lieu de détention. Sont également soumis à l'assurance obligatoire les animaux des espèces énumérées précédemment détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie.

Les agriculteurs et les détenteurs d'animaux concernés recevront les informations concernant l'ouverture du recensement par e-Mail. L'accès à l'application GELAN se fera comme d'habitude via le portail www.agate.ch.

Si vous avez besoin d'aide pour le recensement, veuillez-vous annoncer à votre préposé local. Les nouveaux détenteurs s'annoncent directement auprès du secteur Paiements directs de Grangeneuve.

Préposé pour Vallon :

M. Roland Moser, Route de la Chaumière 58, 1565 Vallon
Tél. 026 667 18 92 ou 079 425 64 10 / courriel : rolchri@bluewin.ch



Croix-Rouge Fribourgeoise — Calendrier consultations 2024

La Croix-Rouge Fribourgeoise propose des consultations dans les communes et dans leurs centres de puériculture, sur rendez-vous en appelant le 026 347 38 83, ainsi que des ateliers-échange de la petite enfance, selon le programme du semestre en cours.


Sa permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au numéro unique 026 347 38 83.



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2024 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de la Broye

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence
Cousset	Cousset-Centre 8 rez-de-chaussée	<p>Le 2^{ème} vendredi du mois, le matin</p> <p>12 janvier 9 février 8 mars 12 avril 10 mai 14 juin 12 juillet 9 août 13 septembre 11 octobre 8 novembre 13 décembre</p>
Domdidier	Le Saugy 2	<p>Le 2^{ème} mardi du mois, le matin et le 4^{ème} jeudi du mois, l'après-midi</p> <p>9 et 25 janvier 13 et 22 février 12 et 28 mars 9 et 25 avril 14 et 23 mai 11 et 27 juin 9 et 25 juillet 13 et 22 août 10 et 26 septembre 8 et 24 octobre 12 et 28 novembre 10 décembre</p>
Estavayer-le-Lac	Centre de puériculture Rue St-Laurent 5 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi
Centre de puériculture de la Broye Rue St-Laurent 5 1470 Estavayer-le-Lac rez-de-chaussée		<p>Plus d'informations ?</p> <p>Tél. 026/347.38.83</p> 

Fédération Fribourgeoise des Retraités

Peut-être, y a-t'il dans notre commune, des personnes retraitées seules ou en couple, qui ne connaissent pas la Fédération Fribourgeoise des Retraités.

En faire partie est simple, il vous suffit de vous rendre sur le site internet www.ffrb.ch ou prendre contact avec un membre du comité.

Président Bernard Noble, Estavayer-le-Lac 079 634 49 03
bernardnoble.ffrb@gmail.com

Secrétaire Pierrette Odiet, Prez-vers-Noréaz 079 258 35 53
ffrb@bluewin.ch



Résidence Le Trèfle à Quatre — Appartements à louer

Route de Villars 14 • 1566 SAINT-AUBIN

A louer appartements 2,5 et 3.5 pièces

Loyer mensuel dès Fr1'400.-

Libre de suite.

Ces appartements sont adaptés pour des personnes à mobilité réduite, elles seront prioritaires pour obtenir la location. www.letreflea4blogspot.ch



Résidence
le Trèfle à quatre

Chardonnens Norbert
Agence immobilière
Tél. 026 676 92 40

Groupement Forestier — Nouveau site internet

Mesdames, Messieurs, Chers habitants,

Le Groupement forestier Broye-Vully informe les habitants de la Commune de Vallon que, le village étant membre du GFBV, il a le plaisir de vous communiquer qu'il a nouvellement un site internet www.broye-vully.ch qui vous informera notamment sur ses activités, son organisation, l'intérêt qu'il attache à la formation mais encore plein d'autres sujets : allez y jeter un œil !

Des informations sont à disposition des usagers de la forêt, des propriétaires privés mais aussi des collectivités publiques partenaires. Il va faire vivre ce site et communiquer régulièrement des informations utiles à tout un chacun.

